

Département du Loiret
Arrondissement de Pithiviers

COMMUNE DE SERMAISES

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL 27 JUIN 2022

Convocation du 21 juin 2022.

Nombre de conseillers en exercice : 19 – Présents : 16 – procurations : 1 - Votants : 17
--

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES

Délibération associée	Objet de la délibération	Vote
2022-20	Adoption du procès-verbal de séance du 29 mars 2022	à l'unanimité
2022-21	Travaux-Enfouissement des réseaux secs - Lotissement Les Promenades- Sollicitation d'une subvention au SIERP.	à l'unanimité
2022-22	Travaux-Enfouissement des réseaux secs rue de Chartres et Thignonville- Boulevard Pasteur -Impasse Guy Rénier – Route de Malesherbes	à l'unanimité
2022-23	Travaux - Rénovation de l'éclairage public – phase 2022 proposition financière du marché en procédure adaptée - Sollicitation d'une subvention au SIERP.	à l'unanimité
2022-24	Travaux – Rénovation intérieur de l'éclairage des bâtiments communaux. Propositions financières. Sollicitation d'une subvention au SIERP.	à l'unanimité
2022-25	Administration – Convention de mise à disposition d'un terrain communal « le croc Renard » avec la SICAP pour l'installation d'un poste de transformation électrique.	à l'unanimité
2022-26	Travaux - Pose d'un branchement d'eau au 11 a rue du Prieuré à Sermaises.	à l'unanimité
2022-27	Finances – Décision modificative budget service des eaux. Dépenses imprévues section d'investissement.	à l'unanimité
2022-28	Finances – Admission en non-valeur budget Service des eaux.	à l'unanimité
2022-29	Finances – Admission en non-valeur budget Service Assainissement.	à l'unanimité
2022-30	Finances – Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 budget principal	à l'unanimité
2022-31	Finances – Fixation du prix du 14 juillet 2022.	à l'unanimité
2022-32	Administration – Adoption du rapport sur la qualité et le prix du service de l'eau potable.	à l'unanimité
2022-33	Administration – Adoption du rapport sur la qualité et le prix du service assainissement	à l'unanimité
2022-34	Administration – Modalités de publicité des actes pris par les communes de moins de 3500 habitants.	à l'unanimité